

RAPPORT  
SUR LA SITUATION  
DES  
**ARCHIVES DEPARTEMENTALES**  
DES ARDENNES  
PENDANT L'EXERCICE 1920-1921

PAR  
M.MASSIET DU BIEST

ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT



CHARLEVILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX, SucCR

37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39

1921

**RAPPORT**

**DE L'ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT**

---

Conformément à l'article 4 du règlement du 6 mars 1843, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la situation des Archives départementales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1921, date de mon entrée en fonctions jusqu'au 10 juillet de la même année.

**Local. – Dégâts et Réparations.**

Je crois devoir donner à la suite du récolement opéré de janvier à mars dernier, quelques détails nouveaux sur les dégâts subis par le dépôt des Archives du fait de l'ennemi.

Les services de l'état-major général allemand l'ont occupé en entier, sauf le deuxième étage du bâtiment B. Les séries S à X et la collection Flamanville qu'il contenait sont restées à la discrétion du personnel des bureaux, détail caractéristique de 1915 à 1918. Les bureaux allemands installés dans les salles voisines étaient d'après des enveloppes et débris divers retrouvés sur place : la direction du service automobile (Kraft-fahrwesern), la direction des postes aux armées (Feldoberpostmeister), la direction des chemins de fer, enfin, peut-être des services techniques chargés de la guerre sous-marine car de nombreuses cartes côtières de France, d'Angleterre et d'Espagne ont été retrouvées.

Il aurait été à souhaiter que les scellés soient apposés sur ces locaux dès l'entrée des troupes françaises ; mais ils ont été convertis en cantonnement à l'usage de celles-ci depuis le 11 novembre 1918 jusqu'à vers janvier 1919. De nombreux débris laissés par les Allemands ont dû disparaître à ce moment.

La date initiale de l'occupation ennemie (fin 1914 et début de 1915 par échelons) n'a pu être précisée que par le récit du secrétaire de la mairie de Mézières. Peu avant l'installation du G.Q.G. allemand, ce dernier fit ouvrir la grande porte de la rue de la Préfecture, constata que le logement du concierge avait été visité et mis dans le plus grand désordre, mais n'était pas encore habité. De même le bureau du public et de l'archiviste étaient jonchés de volumes et de liasses éventrées.

Par contre presque toutes les liasses des salles 6 à 11 étaient encore en place. C'est par derrière, par l'hôtel particulier du Préfet, alors habité par le généralissime allemand que l'on se serait introduit dans les archives. Au rez-de-chaussée, les pillards avaient été droit aux archives municipales de Mézières, à l'emplacement de la coupe de Bayard et au cartulaire de cette ville coté AA10 (Voyez mon rapport sur les archives municipales).

Nous n'avons aucun détail sur les événements qui suivirent depuis le déménagement de la presque totalité des archives, au milieu de l'année 1915, jusqu'à l'armistice. Nous savons seulement que le déménagement fut fait par des équipes de travailleurs fournies aux Allemands par la municipalité de Mézières.

Les dégâts causés par le bombardement des 10 et 11 novembre 1915 n'ont affecté que la toiture et le grenier et sont surtout le contre-coup de la destruction complète des maisons du rang opposé de la rue de la Préfecture. Peut-être y a-t-il lieu de craindre que l'ensemble des bâtiments ne soit ébranlé. Quelques obus de 77, venus de l'est, ont laissé des traces dans les liasses de la série S et dans les salles du bâtiment B (2<sup>e</sup> étage).

Dans l'hiver de 1919-1920 les dommages de la toiture ont été accrus par les infiltrations d'eau, au point de rendre impossible le placement des liasses dans certaines salles.

Par suite de l'exceptionnelle sécheresse de ce premier semestre de 1921, je ne peux prévoir si de pareils inconvénients sont à redouter pour l'hiver prochain. D'ailleurs, le remplacement des vitres et des menues réparations ont rendu le local plus habitable et de tout ce qui suit il ressortira suffisamment que le service peut y fonctionner plusieurs années encore, à quelques détails près.

Mon rapport du 20 janvier 1921 avait demandé provisoirement des rayonnages mobiles qui furent placées dans quelques salles afin de permettre le classement de certaines piles de dossiers et de pouvoir répondre aux demandes de communications les plus urgentes : 190 mètres de ces rayonnages avaient été exécutés au 23 mars 1921, époque de la visite de M. l'Inspecteur général des archives. A ce moment fut étudié, d'après une évaluation approximative de chaque série en mètres courants de rayonnage, un plan définitif de réorganisation du dépôt. L'incertitude de l'époque à laquelle le plan d'alignement nouveau de la ville de Mézières devait être exécuté et le dépôt des archives reconstruit ne laissait pas d'autre alternative.

Je vous dois, Monsieur le Préfet, ainsi que le personnel des archives, les érudits, tous les services de la préfecture qui font ici des recherches, les plus sincères remerciements pour le large appui que vous avez prêté à cette œuvre, puisque la partie matérielle, j'entends l'installation des rayons dans toutes les salles, est déjà presque terminée. On voit disparaître peu à peu la série des masses compactes de liasses et de documents encombrant toutes les salles, comprenant tantôt 10, tantôt 20, tantôt 30 mètres cubes. Voici le chiffre total de la surface de rayonnages neufs postérieurs à 1920, en mètres courants :

Voici maintenant le plan de réorganisation établi du 24 28 mars 1921, par M. Vidier Inspecteur général des archives, tel qu'il figure au rapport ministériel du 16 avril dernier :

Rez-de-chaussée. Salle 19, série R et série P qui se continuera dans la salle 18.

Salle 20 : Versements récents à entreposer. Salles 12, 13, 14 et 17 A-C : série O.

Salles 16 et 16 bis, avec le couloir : série M.

Au 1<sup>er</sup> étage : Salle 5 : séries A, D, E, F, G, H, i.

Salle 6 ET 7 : Bibliothèques.

Salle 3 : Série L.

Salle 4 : Série Q (domaines nationaux).

Salle 8 1-Série C.

Salle 9 1-3, 10, 11 1-6 Série B à laquelle on pourra ajouter la bibliothèque historique.

Au 2eme étage : Série S, T, U, V, X qui sont en place et n'ont besoin que d'une remise en ordre. Y adjoindre la série N.

Je dois ajouter que ces rayonnages ont été conçus et montés, en e de leur réinstallation dans le bâtiment futur d'une façon sinon nouvelle du moins très pratique. Ils sont à claire voie et formé de longs madriers variant de 3 à mètre d long et même plus, posés horizontalement et appuyés aux deux extrémités seulement sur des montants verticaux. Afin de faciliter le démontage, il n'y a pas d'autres madriers verticaux que ceux de ces montants. Les cloisons séparatives des travées de 1 mètre en 1 mètre sont simplement formées de petits carrelages de bois à claire voie de 0,45 ou 0,40 de hauteur, qui s'adaptent à toutes les travées, et qui sont fixés comme les autres pièces à l'aide de quelques clous. Le tout malgré l'absence de mortaises, ne manque aucunement de solidité, va la grande fixité des points d'attache

Les travaux autres que ceux de rayonnage ont consisté, en dehors de la réfection de quelques carreaux et serrures, dans l'installation d'une échelle d'accès aux salles 34, 35 et 36 (grenier du bâtiment A) et dans l'étayage d'une poutre de la salle 11 qui avait fléchi, puis s'était brisée sous le poids des brevets d'invention accumulés dans une travée médiane de la salle 28.

Au 2 <sup>ème</sup> étage : Série S, T, V, X qui sont en place et n'ont besoin que d'une remise en ordre. Y adjoindre la série N.es Salles	Rayon /nages fixes		<b>Rayonnages mobiles utilisés comme travées médianes</b>	TOTAL	Numéros des Salles	Rayonnages fixes		<b>Rayonnages mobiles utilisés comme travées médianes</b>	TOTAL
	Médians	Latéraux				Médians	Latéraux		
2		112		Mètres 112	Report	.....	.....	.....	Mètres 1.927
3		54	15	69	17 A		60		60
5		72	70	142	17 b	40	66		106
6		44		44	17 C		54		54
7			25	25	18	21	42		63
8		72		72	Couloir bâtiment A			20	20
8 bis		60		60	21	128	122	20	250
8 ter	20	60		80	21 bis		40		40
9	80	72	20	172	22	100	51		151
9 bis		60	40	100	23	88	82		170

9 ter		54		54	24	20			20
10	90	96		186	25	18			18
11	160	127		287	27 B	31			31
12		78		78	27 C	16			16
13 bis		60		60	28		8		8
14 et 15	120	55		175	29	16			16
16		45	10	55	30		96		96
16 A		72	30	102	31		28		28
16 B		54		54					
A reporter.....1.927									
Total .....3.074									

Je dois ajouter que ces rayonnages ont été conçus et montés, en e de leur réinstallation dans le bâtiment futur d'une façon sinon nouvelle du moins très pratique. Ils sont à claire voie et formé de longs madriers variant de 3 à mètre d long et même plus, posés horizontalement et appuyés aux deux extrémités seulement sur des montants verticaux. Afin de faciliter le démontage, il n'y a pas d'autres madriers verticaux que ceux de ces montants. Les cloisons séparatives des travées, de 1 mètre en 1 mètre sont simplement formées de petits carrelages de bois à claire voie de 0,45 ou 0,40 de hauteur, qui s'adaptent toutes les travées, et qui sont fixés comme les autres pièces à l'aide de quelques clous. Le tout malgré l'absence de mortaises, ne manque aucunement de solidité, vu la grande fixité des points d'attache.

Les travaux autres que ceux de rayonnage ont consisté, en dehors de la réfection de quelques carreaux et serrures, dans l'installation d'une échelle d'accès aux salles 34, 35 et 36 (grenier du bâtiment A) et dans l'étayage d'une poutre de la salle 11 qui avait fléchi, puis s'était brisées sous le poids des brevets d'invention accumulés dans une travée médiane de la salle 28.

Ladite travée avait été vidée préalablement et les séries récentes des brevets d'invention (séries placées sous enveloppes) placées dans la salle 33 (grenier du bâtiment B).

On a en outre supprimé, en mai-juin, les cloisons de carreaux de plâtre, au moyen desquelles les Allemands avaient établi dans la salle 11 six subdivisions et bouché même une fenêtre de la salle 11 -6. Les autres cloisons plus solides ont été laissées en état. On n'a fait qu'enlever et remettre à l'Architecte départemental un total de 21 portes qui servaient à chacune des petites salles créées par les Allemands et gênaient le transport des liasses. Quant au remplacement, demandé par le Ministère, du carton bitumé de la toiture par un produit nouveau non inflammable, il sera effectué prochainement. Plusieurs rouleaux de caoutchouc et amiante, marque « Rob Roofing », ont été amenés aux archives le 9 juillet.

### **Classement.**

Les travaux de classement et de mise en place ont été commencés conformément au plan ci-dessus. Seul, leur ordre et leur succession logique ont été par instant contrariés. En effet, et c'était peut-être une des difficultés les plus gênantes, il fallait fournir aux menuisiers chargés du rayonnage un travail continu. Il fallait entreprendre de débarrasser les piles de documents accumulées contre les murs de certaines salles, alors que l'on n'avait pas encore l'espace nécessaire pour mettre en ordre ces documents. A partir du 16 mai, époque où le concierge M. Pierre Lacausse a été remis à ma disposition, ces déménagements forcés sont devenus plus aisément réalisables. Jusque-là les travaux n'avaient été possibles que grâce au dévouement de M. Marciel et les deux employés auxiliaires nouvellement entrés. En voici le détail dans l'ordre de leur succession et non pas dans l'ordre alphabétique des séries qu'ils concernent :

### **Récolement.**

Vu l'urgence et malgré la saison, j'ai procédé, en janvier, février et mars, à un récolement dont le procès-verbal de 123 pages a été examiné sur place par M. l'Inspecteur général des archives, puis adressé au Ministère le 16 avril 1921, avec copie des plans établis de mémoire par mon prédécesseur donnant l'état du dépôt en 1914. Déjà à l'heure actuelle et surtout pour les subdivisions de la salle 11, l'état des lieux a complètement changé.

#### Dossiers du service intérieur des archives.

J'ai revu et rangé ces dossiers d'après un cadre de classement méthodique. Mon prédécesseur les avait, en grande partie, retirés pièce à pièce des feuilles volantes. Quelques inventaires des archives communales sont encore à retrouver parmi les 7 ou 8 mètres cubes de feuilles volantes de toutes séries qui restent à trier pour l'hiver ; de même, la plus grande partie du dossier des circulaires ministérielles, réduites à un nombre insignifiant. La correspondance relative aux archives communales, jadis classées par années et retrouvée dans un certain désordre, a été classée par M. Marciel, dans l'ordre alphabétique des communes. Les rapports au Préfet sur les archives communales des années 1913, 1912, 1903, 1899 à 1885, 1877, 1876 et tous les rapports antérieurs à 1875 sont manquants. De même, les rapports au Préfet sur les archives départementales des années 1863 et 64, 1877 et 78, 1881-82 et 83, qui n'ont pu que très imparfaitement être complétés au moyen des résumés insérés dans les rapports du Préfet des mêmes années.

Série G. Dès l'installation des premières travées volantes dans la salle 5 (50 mètres courants de rayonnage), la série G a été remise en place par MM. Marciel et Pommery. J'en ai fait en avril et mai un récolement détaillé. L'identification des pièces a été assez malaisée, parce que l'inventaire, rédigé d'après les prescriptions en vigueur avant 1887, ne donnait, dans l'analyse d'une même liasse, que les dates extrêmes, et jamais la date particulière d'une seule pièce, quelle qu'en fut l'importance. Enfin, aucune d'elles ne portait au verso, de même que dans toutes les autres séries, la cote d'inventaire. J'ai réparé cette omission et j'ai relevé les rares disparitions que voici : partie de la liasse G 79 notamment, ce qui a trait aux chapelles St Nicolas et Ste Catherine et G 143. Mais, à partir de cette liasse, les titres des maisons possédées à Mézières par la paroisse Notre-Dame ont été sortis de leurs cartons : 9 liasses de G 144 à G 155, originaux des XIVe, XVe, XVIe et même du XIIIe, ont perdu la moitié de leurs pièces ou ont été totalement dispersés. Mais elles se retrouvent peu à peu dans les feuilles volantes comme cela s'est déjà produit pour d'autres liasses G 55, G 122, G 123.

Devant l'impossibilité de les remettre dans l'ordre primitif, puisque l'inventaire ne cite aucune date et omet parfois l'analyse d'un quart de la totalité des pièces, j'ai pris le parti de les classer par rues, quitte à rétablir une table de concordance avec l'ancien inventaire. Il y aurait même lieu d'envisager une étude approfondie de ces actes de vente et la publication d'extraits suivis : car ils sont tous passés par devant l'échevinage de Mézières et sont précieux pour l'histoire de celui-ci. Ils ont conservé de nombreux sceaux ou débris de sceaux, tous identiques. Devant la nécessité de faire de la place aux charpentiers et de trier les masses de la série O et de la série B, j'ai abandonné jusqu'à l'hiver ce récolement de la série G ; Les liasses G. 144, G. 155 étaient complètement

mélangées avec de nombreux comptes et titres de diverses paroisses réintégrés par M. Paul Laurent. J'ai tri ces pièces qui semblent avoir assez souffert. Elles forment six très grosses liasses dont beaucoup concernent des paroisses déjà représentées dans les liasses G 92 et G 136.

*Série H* ; La série H remise en place par M. Marciel (14 mètres courants, salle 5), y compris deux cartons de feuilles volantes, a déjà fait l'objet de communications à M. l'abbé Poulin et à mon confrère Gaston Robert. Elle est à peu près dans le même état que la série G : elle a même laissé dans les feuilles volantes un nombre d'originaux beaucoup moins grand. A titre d'essai, toutes les liasses contenant des originaux antérieurs à l'an 1200 ont été mis à part en vue de leur reproduction photographique : tous ont été retrouvés sauf un (H 263) et en excellent état.

Quelques séries de liasses manquent comme les liasses H 320-324, mais peuvent encore être retrouvées. Le diplôme original de l'empereur Otton de 999 (H 142), déjà signalé par mon prédécesseur, ne semble avoir aucunement souffert.

Pour toutes ces séries le pourcentage de pertes de 4 % donné dans la lettre d'envoi du procès-verbal de récolement du 16 avril 1921, doit être considéré comme supérieur à la réalité.

*Série E*. – Cette série a été remise en place par MM. Marciel et Pommery (42 mètres courants de rayonnages et 8 à 10 mètres cubes de feuilles volantes, salle 5). Son pourcentage de pertes est malheureusement plus élevé et tient à ce qu'elle était abritée, non pas dans des portefeuilles rigides type 1840, en carton bleu, mais dans des portefeuilles récents, en toile beaucoup trop souple dont beaucoup ont été retrouvés ouverts ou en pièces. Leur contenu a été entassé en grande partie avec les feuilles volantes de la série B et est en cours de triage. Enfin, certaines liasses, encore contenues dans leurs portefeuilles, sont complètement décolorées par l'humidité, surtout les minutes de notaires. Il semble que ces liasses soient parmi celles qui ont séjourné dans les caves de l'hôtel de ville de Mézières, caves datant du XIII<sup>e</sup> siècle, où la moisissure avait produit sur certains débris de bois des effets surprenants.

*Série F*. – Cette série, sauf les registres (un peu moins de cinq mètres, salle 5), la série I et les manuscrits de la collection Flamanville, également mis en place par M. Marciel, sont dans un état analogue à celui de la série E.

Quant aux gravures et imprimés de la collection Flamanville, leurs pertes ne peuvent être évaluées, faute de catalogue. J'ai déjà relaté, dans mon procès-verbal de récolement, comment, pour faire place à des bureaux allemands, elle avait été reléguée dans le grenier, salle 33 ; C'est la seule des collections anciennes qui aient été constamment sous la main de l'ennemi.

La façon dont les portefeuilles avaient été vidés, jetés dans un coin, et leur contenu trié par tas, mélangé avec des enveloppes et débris d'imprimés de provenance allemande, indique suffisamment quel a été son sort. Ce qui reste, dans un désordre inexprimable occupe actuellement deux grandes caisses en bois et ne comprend plus que fort peu de gravures.

*Série L*. – Cette série, en attendant son transfert dans la salle 3, encore occupée par l'amoncellement de la série B, a été remise en place par MM. Marciel et Pommery. Elle occupe actuellement 60 mètres courants de rayonnages dans la salle 9 bis. Ses pertes sont égales à celles de la série E (4 %) et dues également au peu de résistance des portefeuilles en toile. Quant à ses nombreux suppléments, versés par le greffe du tribunal de Charleville, enliassés sans aucune protection, ils ont été réduits en partie à l'état de feuilles volantes. Leur triage sera d'autant plus

difficile que les pièces déjà répertoriées ne portent pas au dos de cote d'inventaire, et que, dans le tri général par série, la sous-série des tribunaux révolutionnaires et la partie déclassée de la série répertoriée (administrations de la même époque) ont été mélangés. L'ensemble de ce résidu et du supplément occupe environ 9 mètres courants.

*Série R* ; -- Rien à signaler depuis la réorganisation de cette série par M. Marciel avant mon arrivée. La proportion de feuille volantes est une des plus faibles du dépôt.

*Série S*. – Même observation. Trois ou quatre mètres cubes de liasses, dont beaucoup de ficelées, ont dû être transportés de la salle 8 dans la salle 28, à côté de la partie encore en place de cette série *rie T*. – Mêmes transports dans la salle 28 pour faire place à cette série

*Série T*. – Mêmes transports dans la salle 28 pour faire place à la série Q. M l'inspecteur d'académie à l'intention de venir reprendre les archives courantes et les débris de la bibliothèque. Le reste de ce qui se trouvait dans ses bureaux en 1914 sera incorporé à la série T, qui n'avait pas reçu de versements depuis longtemps. Cette partie se trouve encore dans un coin de la salle 5 ;

*Série N* ; -- Mêmes transports assez compliqués de cette série pour dégager les salle 9, 8 et 8 bis. Une partie occupe actuellement cinq ou six travées libres des salles 28 et 29 auxquelles on vient d'ajouter une travée médiane pour permettre l'installation de toute la série.

Une partie des collections imprimées du Conseil général déjà classée s'est trouvée bouleversée par des déplacements faits au fur et à mesure des nécessités. Elle se trouve actuellement salle 25. Le reste est dans les salles 33-35 (grenier) et dans la salle 19 (versement récents). Tous les volumes des départements voisins seront vendus prochainement.

*Série O*. – Comptabilité communale. – Un peu plus d'un tiers de cette série encomrait le milieu de la salle 9 (9m.c. 120) ; Son poids était dangereux pour les planchers. J'ai commencé son déblaiement dès que possible le 30 avril 1921. M. Pommery l'a continué de la mi-mai à la fin de juin et mené à terme.

Le Conseil de Préfecture avait coutume, lors de l'apurement des comptes, de séparer les comptes et budgets et de ne les verser qu'une année après les pièces justificatives. Le but était de comparer ces comptes à ceux de l'année suivante. C'est ainsi que la comptabilité communale s'est trouvée séparée en deux séries :

a) *Pièces justificatives de comptes*. Il ne s'agit bien entendu, que des pièces justificatives non triées. Elles remontent non pas à 1883, comme l'indique le répertoire général de 1894, mais bien par endroits jusqu'en 1878. De 1878 à 1906, elles sont classées par communes. A partir de 1907, elles sont restées classées par perception ;

b) *Comptes de gestions et budgets*—Cette série manque d'unité et a été classée, suivant deux systèmes successifs : les budgets sont tous, pour une même année, classés par arrondissements (an XI-1912) ; les comptes ont été classés – d'abord par communes de l'an VIII ou de l'an XI à 1893 – puis par arrondissement de 1894 à 1912 environ, deux années étant en général représentées dans une même liasse ; Enfin, par une anomalie qu'il faudra faire disparaître, il existe une sous-série de comptes et budgets mélangés, classés par arrondissements (années 1881-1889 environ).

Les pièces justificatives ont beaucoup souffert de déménagements successifs. Elles ont fourni un déchet de 7 ou 8 mètres cubes de feuilles volantes, dont partie placée en réserve au milieu de la salle 8. Quant aux liasses, elles ont été consolidées et reformées quand elles étaient éparses. Le

tiers de toutes la série de 1878 à 1914 et même à 1921 (puisqu'un versement récent a pu être reçu et classé en même temps), occupe déjà une partie des rayons des salles 16 1 et 2 et 17 1, 2 et 3 et du couloir faisant communiquer ces salles. L'ensemble prévu comprend en tout 491 mètres courants, à raison d'une travée environ, soit 6 mètres par perception. Les deux grosses piles de la série O, qui se trouvent encore dans la salle 22, seront prochainement débarrassées ; elles représentent les deux autres tiers de la série.

Quant au mode de classement adopté, j'ai estimé que puisqu'il y avait deux classements successifs, l'un par perception, l'autre par communes, le seul moyen de les concilier et de les fondre plus tard était de classer els communes par perceptions. Si l'on éprouvait par la suite la nécessité de transformer le classement par perceptions (ressort variable) en classement par cantons (ressort invariable), il n'y aura que peu de changements à faire, car les cantons correspondraient à peu de chose près aux perceptions.

Quant aux budgets et comptes, ils formaient des liasses plus massives et ont mieux résisté. Ils sont déjà placés dans la salle 22 (2<sup>e</sup> étage), à côte de la sous série qui suit. On a respecté jusqu'à présent les trois variétés de classement signalées ci-dessus.

Série 0 (suite). – Série dite des affaires communales. Cette série provient partie des affaires traitées par la 1<sup>ère</sup> division de la Préfecture, partie du triage des pièces justificatives des comptes ci-dessus (de l'an VIII à 1878 ou à 1883). Elle avait jadis fait l'objet d'un excellent classement avec subdivisions par matières par M. Kewes et M. Semer. Elle était, de plus, abritée dans d'anciens portefeuilles rigides, les mêmes que ceux qui ont assuré la bonne conservation des séries G et H. Comme déchet de feuilles volantes, elle n'a donné que 2 m. c. environ. Elle occupe en tout 170 mètres courants dans la salle n+ 23, y compris certaines séries annexes : octrois, centimes additionnels communaux, etc.

En résumé, il ne restera plus, pour obtenir la mise en place totale de la série 0, qu'à classer la partie consacrée à la vicinalité communale. Cette dernière est confondue avec la vicinalité départementale dans une énorme pile, déjà triée avec les documents périmés et papiers à vendre par M. Richard, agent voyer. Le tout ne se trouvait pas aux archives en 1914, mais dans les bureaux du service vicinal. Ils se sont trouvés confondus avec nos séries dans les déménagements de 1915-1918. La série des plans d'alignement si fréquemment communiquée au Service de la Reconstitution foncière a été reconstituée peu à peu au fur et à mesure des trouvailles. Il ne manque plus actuellement que deux liasses.

*Série C.* – La première partie de cette série, inventoriée, a été remise en place sur rayons, sans être classé, par MM. Marciel et Podevin, en mai dernier. La partie finale (registres de formalité) a été laissée en piles à peu près à son ancien emplacement dans la salle 5. Tout ce qui est inventorié est placé dans des portefeuilles en toile. La surface totale en mètres courants a fait l'objet d'évaluations exagérées, peut-être en raison du mélange de nombreuses liasses de la série L. Je me suis aperçu qu'il y avait possibilité de laisser la série C dans la salle 5 (mur ouest). Les registres de formalité suffiront à peine à remplir le reste des travées murales de cette salle

*Fonds Coulon.* – Une partie des travées médianes, qui seront construites prochainement et ne seront pas remplies par la série C, sera affectée aux douze liasses et plus données par M. Max Fidry, de Singly non classées (rapport de 1914, page 2). Le triage d'une partie de ce fonds, retrouvé en feuilles volantes avec la série B m'a permis d'apprécier son intérêt tant au point de vue de l'histoire des maîtrises des Eaux et Forêts que des questions d'impôts et d'administration

municipale au XVIIIe siècle. Il pourrait porter le nom de fonds Coulon, du nom de l'enquêteur réformateur des Eaux et Forêts du département de Metz, dont il provient, mais peut-être pas en totalité.

Série V ; -- Certaines demandes de communication de l'Administration des Domaines- (Attribution des biens des fabriques en vertu de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat), nous ont amené à trier les feuilles volantes de la série V et, parmi celles-ci, beaucoup de dossiers non encore disloqués qui se trouvaient en 1914 dans les bureaux de la première Division. Quatre liasses comprenant les sous-séries suivantes ont été classées par M. Marciel : Inventaires des biens mobiliers et immobiliers des églises classées par arrondissement : une liasse ; arrêté de mise sous séquestre, de main levée de séquestre, procès-verbaux de remise, décrets d'attribution classés par communes : une liasse ; enquête sur les propriétés des églises, presbytères, chapelles de secours : une liasse ; part revenant au département des Ardennes dans l'attribution des biens mobiliers des anciens établissements diocésains de Reims, affaires contentieuses : une liasse.

Quant aux feuilles volantes antérieures à la Séparation (1905) elles seront classées lors de la vérification de la partie encore en place de la série V (salle 26).

Série M ; - Afin de laisser la série M (amas de 18 m.c. salle 13) à proximité des rayons qui lui seraient destinés, j'ai modifié légèrement sur ce point le cadre de classement établi par M. l'Inspecteur général. Il y a en somme chassé-croisé entre les emplacements de la série O (bâtiment B) et ceux de la série M (bâtiment A). De part et d'autre, les liasses seront à transporter sur une distance moins grande. De plus la série O devant être mise en place d'urgence, les salles 16 et 17 lui ont été affectées comme les plus faciles à débayer. Pour en revenir à la série M. l'existence du répertoire a permis de calculer d'avance et de repérer sur les rayons au moyen d'étiquettes l'emplacement des sous-séries (salle 15, 14 et couloir), la salle 13 actuellement encombrée devant servir aux accroissements futurs. Le travail confié principalement à M. Marciel est en cours depuis trois semaines.

Série B ; -- Le même système de classement direct que ci-dessus a été appliqué à la série B. Cette série se compose de trois parties bien distinctes :

1° *La partie inventoriée.* – (B 1 à B 1668, Baillage de Charleville, prévôté d'Agimont, partie du baillage de Rethel non conservée à cette époque au Tribunal de Rethel, baillage de Lumes, etc.). J'ai affecté à ces 1668 petites liasses, souvent sanglées par 2 ou 3 les 27 travées à 6 mètres chaque de la salle 9 soit 162 mètres courants, calculés d'après leur ancienne étendue notée par M. Paul Laurent dans sa reconstitution du plan des Archives en 1914.

2° *La suite des Justices seigneuriales,* de A à Y, dans laquelle avait été incorporé tout le fonds du baillage de Rethel, versé par le Tribunal de cette ville en 1912. Mon prédécesseur en avait dressé le 27 janvier 1912 un répertoire sommaire sans dates dont les deux exemplaires ont été retrouvés. Cet état a été mis sur fiches et les fiches épinglées sur les rayons de la salle 11. Cette salle débarrassée de ses subdivisions a donné 37 travées à 6 mètres chaque, soit 342 mètres courants.

3° *Le versement du tribunal civil de Sedan,* fait en 1913 et non compris sur le répertoire ci-dessus. Il comprend les baillages de Sedan, les Justices de Raucourt, Donchery, le baillage de Mouzon etc. Je n'en avais pas d'autre répertoire que celui établi à Sedan même par M.

Sénémaud en 1865 (page 10 du tirage à part de son rapport). Encore ne pouvais-je m'y fier entièrement parce que M. Sénémaud déclare ne faire que citer les documents les plus intéressants. D'après l'étendue approximative, notée sur le plan de M. Paul Laurent ci-dessus, je lui ai attribué, en calculant très largement, la salle 10 et ses 2 travées médianes (33 travées à 6 mètres chaque), soit 198 mètres courants.

Soit, pour toute la série B, 702 mètres courants au lieu des 629 mètres prévus d'après l'évaluation récente en mètres cubes. Le surplus, 73 mètres, sera peut-être absorbé du fait qu'en 1914 plusieurs liasses faites de pièces de procédures pliées étaient empilées en hauteur sur un seul rayon, tandis qu'en 1921 les documents seront dépliés et les liasses placées bout à bout sur la tranche. Si cette prévision ne se réalise pas, les 73 mètres disponibles seront affectés, soit à la série N dont une partie est encore dans la salle 9, soit à une autre série moderne encombrante et dont le placement deviendrait problématique. De toute façon il ne sera pas inutile d'avoir de l'espace en surplus pour les remerciements et les retouches qui ne manqueront pas de devoir être opérés sur une série aussi riche en subdivisions que la série B.

Dans l'ensemble la série B est en liasses encore ficelées avec un déchet de 3 mètres cubes de feuilles volantes dont le classement a été commencé. Quant aux pertes signalées dans un procès-verbal de récolement du 17 Avril sur le vu du cubage actuel de toute la série et qui se monteraient à près d'un tiers, leur étendue ne pourra être vérifiée qu'après le classement total des 35 mètres cubes de liasses que contient la salle 4. J'ignore tous des conditions dans lesquelles ces liasses ont été déménagées, mais il est certain qu'elles étaient les plus mal protégées de toutes. Afin de leur éviter de nouveaux dommages, je profite de leur identification, pour les recouvrir, pour refaire sur carton les étiquettes, protéger la reliure des registres détériorés et vérifier toutes les rubriques. Ces rubriques complétées formeront avec les dates les éléments d'un répertoire, qui se fera, avec une économie de temps très sensible, en même temps que le récolement. L'opération a été commencée à la mi-juin. Pour protéger les liasses, jusque-là en contact direct avec les ficelles ou les sangles, j'ai pu me procurer des enveloppes peu coûteuses puisqu'elles ont été cédées par le service des matériaux de la Reconstitution à titre gratuit. Je veux parler de 2 800 sacs à terre ou sacs de tranchée de fabrication allemande, en tissus de papier, qui viennent d'être livrés le 6 juillet. Chaque face de ces sacs, décousue en respectant l'ourlet constitue une enveloppe souple, bien moins déchirable que le carton, ne s'imprégnant pas de poussière comme la toile sensiblement de même format qu'une liasse de procédures. Leur emploi complète celui des sangles, déjà généralisé par mon prédécesseur et dont un petit stock, déjà presque épuisé, m'a été fourni gratuitement par les services de la coordination des secours. On pourra même envisager en découpant différemment lesdits sacs leur adaptation aux liasses plus hautes et plus larges des séries modernes.

Bibliothèque historique. – Il a été impossible de faire un récolement de la bibliothèque historique, puisque nous ne possédons, en fait de catalogue, qu'un répertoire méthodique incomplet par localités.

1° La reconstitution pièce à pièce du *Journal officiel* pour année 1914 ;

2° Classements des journaux officiels de 1914-1918 venant des locaux de la Préfecture, rue des Italiens, à Paris ;

3° Classement des Actes administratifs, depuis 1890, dispersés par les Allemands dans les salles du 2<sup>me</sup> étage, près de leur emplacement ancien. Classement du stock des Inventaires des Archives départementales des Ardennes ;

4° Classement des collections reliées du Conseil général, des Annuaire départementaux, etc. appartenant aux Archives. Mise à part des autres collections dépareillées non réclamées par les bureaux de la Préfecture ;

5° Classement des journaux locaux non reliés dispersés dans la salle 27, à proximité des rayons qu'ils occupaient en 1914. J'en ai donné le détail dans le récolement du 17 avril 1921.

6° Classement provisoire des Brevets d'invention (alors dans la salle 28), de journaux locaux en cours (salle Flamanville) et de journaux ardennais, parus à Paris pendant l'occupation.

Enfin j'ai fixé, pour permettre la mise en ordre des volumes de la Bibliothèque administrative et brochures diverses au fur et à mesure du triage, un cadre de classement calqué sur celui des séries, de M à Y. Les rubriques ont été épinglées sur plusieurs traves, récemment aménagées dans la salle 6. Ces volumes ont parfois beaucoup souffert, quelques-uns ont dû être déménagés pour faire de la place aux charpentiers : la plupart sont encore en piles sur les rayons de la salle 9 ter.

Pour les collections des sessions du Conseil générale, voyez ci-dessus série N.

*Dons, réintégrations et Achats. Documents sur l'occupation ennemie.* – Le registre des dons, réintégration et achat, ouvert le 18 janvier 1921, ne comprend, en dehors du don de M. Jadart ci-dessous, comme manuscrits, photographies, etc., que des documents de la période d'occupation ennemie (1914\*1918). Je n'y ai pas compris les épaves trouvées aux Archives mêmes déjà citées en partie dans le procès-verbal de récolement (par exemple : plans et dessins encadrés des ponts et ouvrages d'art de la ligne du chemin de fer Tongres-Visé). Parmi les dons, mentionnons : le don de M. Collet-Poulain, avenue d'Orléans, Charleville, (comptabilité, ravitaillement et menus du Mess d'officiers de la Place Carnot, 1915-1916, une liasse). -La communication de M. Georges Corneau, qui m'a permis de faire prendre copie d'un intéressant annuaire téléphonique des services du G.Q.G. allemand. L'achat fait à M. Thirel, photographe, rue Savart, à Mézières, de 105 épreuves de clichés disparus, datant de l'occupation, la plupart d'origine allemande. L'achat fait à M. Van Praet ; libraire, qui comprend surtout des affiches, brochures et cartes postales d'après des dessins à l'encre de chine représentant Charleville et éditées par la Gazette des Ardennes. Enfin l'achat fait à M. Anciaux. Ce dernier a fait entrer aux Archives un véritable fonds très homogène de 500 pièces au moins, comprenant tous les tirages faits par l'imprimerie de ce dernier, réquisitionnée par les Allemands, depuis les brochures illustrées, les almanachs de la Gazette des Ardennes, les prospectus et affiches de tout genre jusqu'aux barèmes journaliers des prix des denrées du ravitaillement et des rations. Nous avons cru devoir classer ces imprimés, essentiellement passagers, avec les pièces manuscrites.

Collection de photographies. L'achat de collection de photographies ci-dessus n'est qu'un commencement d'exécution de la proposition de M. Maurice Bosquette, adoptée par le Conseil général le 4 Mai 1920 (page 592), tendant à l'achat de photographies de nos régions dévastées faite par des professionnels et amateurs. Dans le même ordre d'idées, vous avez cru, Monsieur le Préfet, devoir demander au Service photographique de la Reconstitution Industrielle, de faire exécuter sur les crédits de 5.000 Francs votés à la date ci-dessus des photographies de peintures

murales ou dessins restés dans les anciens cantonnements ennemis. Une enquête auprès des Maires a permis de connaître jusqu'ici à Aire, Brioules, Daigny, Etion, Haraucourt, Charleville, Iges, Mohon, Mouzon, Renwez (don par M. Rivet d'une peinture sur papier à tapisser), St-Etienne-à-Arnes, Vouziers, Cornay, Sedan, Vieux-les-Asfeld, Dom-le-Mesnil. La série n'est sans doute pas close et toutes les peintures connues n'ont pas encore été photographiées.

Mais l'essentiel de la collection devrait être, dans un avenir plus ou moins éloigné, constitué par les photographies d'usines dévastées, prises depuis 1919 par les soins de la reconstitution industrielle, par une série de vues et de sites déjà photographiés par des particuliers – enfin par une collection de cartes postales. Je suis déjà en possession de quelques-unes de ces dernières et d'une liste d'éditeurs.

Quoique cette question n'intéresse pas directement le service des archives, je crois devoir vous rappeler que dans le vestibule principal se trouve suspendu le filet pare-bombes établi pour le kaiser et le kronprinz sur les toits de la villa de M. Renaudin à Bel-Air. A cette occasion, je dois remercier M. Maxime Renaudin de son gracieux concours. Ledit filet a été attribué au département par arrêté du ministre des finances du 2 mars 1921, n° 42434/A, comme trophée de guerre.

Toujours accessoirement à mes fonctions, j'ai cru devoir me mettre en rapports avec les particuliers ou secrétaires de mairies, auteurs de mémoires sur l'histoire locale de l'occupation et de la guerre. Une subvention sur concours a été votée par le Conseil général en leur faveur le 3 mai dernier. Je connais jusqu'ici deux œuvres achevées, celle de M. Emile Marie de Gerspunsart, que j'ai entre les mains et celle de M. Vauchelet, instituteur à Landres-St-Georges, relative à Buzancy, qui vient d'être l'objet d'une médaille d'argent, décernée par l'Académie de Reims.

Enfin une troisième est en projet, celle de M. Pilant, instituteur à Saint-Etienne-à-Arnes. Vu le petit nombre de concurrents, le temps nécessaire pour apprécier ces œuvres, je crois qu'il convient de reporter à la session suivante la répartition de cette subvention.

#### Entrées à la Bibliothèque.

*Bibliothèque administrative.* Elle s'est accrue pendant cet exercice de 14 volumes, dont plusieurs ouvrages de droit achetés par les divisions ou services de la Préfecture pour leur usage.

*Collections de journaux.* Le Courrier des Ardennes, le Journal des Ardennes, le Petit Ardennais sont actuellement reliés jusqu'en 1920. J'ai fait relire de même L'Ardennais de Paris et une collection de la Gazette des Ardennes destinée au Cabinet, qui m'a été obligeamment communiquée en attendant l'achat d'une collection propre aux archives. La Bibliothèque administrative des archives s'est enrichie également, grâce à la générosité de M. H. Jadart, ancien bibliothécaire de la ville de Reims, d'une collection du Bulletin Ardennais, de L'Ardennais de Paris et, chose plus précieuse, de coupures de journaux concernant les Ardennes, faites par le donateur de 1914 à 1921.

*Bibliothèque historique.* Les accroissements sont les suivants, sans parler des inventaires d'archives échangés avec les autres départements :

*Envois du Ministère* : 4 volumes.

*Achats* : 20 volumes ou brochures, ces dernières, en majorité, de provenance allemande et datant des années d'occupation (propagande, éditions de la Gazette des Ardennes, etc.).

*Dons* : 25 volumes ou brochures, même composition que ci-dessus. Je dois signaler en outre la *Bibliographie Rémoise* pendant la guerre, de M. H. Jadart, les ouvrages sur *Sedan pendant la guerre*, de MM. H. Rouy et Stéphani, dons de leurs auteurs, une collection de brochures de l'abbé J. Gardin, curé de Montcy-Notre-Dame, donnée par M. l'abbé Poulin. Parmi les brochures allemandes, (16 en tout), une a été donnée par M. l'abbé Poulin et 15 par M. Marchand, ancien brigadier des douanes belges à Neufchâteau, par l'intermédiaire de M. Podevin, employé auxiliaire aux archives.

*Dépôt légal*. Trois historiques des régiments locaux, un volume de mémoire sur l'occupation de M. l'abbé Bouxin.

Enfin un abonnement a été pris et un autre renouvelé (*Annales de la France monastique et Revue du Nord*).

### **Expéditions et Recherches.**

Aucune expédition n'a été faite pendant l'exercice mais 22 certificats de situation militaire ont été délivrés sur timbre à 2 francs d'après les tableaux de recensement de la série R pour suppléer à la perte des livrets ou pièces militaires. Les recherches ont été de 1391 (au lieu de 839 en 1919-1920 et 2.642 en 1914). Il a été fait 233 communications avec déplacements, en très grande majorité plans d'alignement, communiqués au service de la Reconstitution foncière et série S (règlements d'eau pour usines). Deux cartes des Ardennes par Mialaret et ont été attribuées, une au Cabinet, l'autre au service des Retraites ouvrières. Le stock de cette carte est maintenant épuisé.

Parmi les érudits visitant régulièrement les archives, et dont le nombre malheureusement ne s'accroît guère, je dois citer mon prédécesseur M. Paul Laurent, mon confrère M. G. Robert, archiviste de la ville de Reims (série H, abbaye de Chaumont-Porcien), M. Baulmont, de Charleville (archives de la ville de Mézières et notes de M. Paul Laurent sur les archives de Monaco), M. Paul Pellot, à Avenay (Marne) (série E, notaires ou recherches généalogiques), M. l'abbé Poulin (séries G et H), enfin M. Marlier, professeur au lycée de Strasbourg (série L et Q).

J'ai remarqué le peu de communications faites aux communes pour le travail de reconstitution, d'après la série O ou les autres séries modernes. Seuls, les comptes de gestion ont été consultés deux fois depuis deux mois par les services de la Trésorerie.

## **Versements.**

*Cabinet* ; Deux registres (registre des prestations des serments des fonctionnaires (1895-1914) ; Registre des installations des fonctionnaires (1850-1897).

Première division. 41 dossiers de 1918-1919 concernant les élections, le service vicinal, l'agriculture (primes pour la culture du blé 1920), l'administration communale (délibérations, reconstitution des municipalités), la correspondance pendant les années 1914-1918, enfin des documents trouvés sur la ligne de feu par les troupes alliées (demandes adressées par les communes des départements envahis aux pays neutres pour obtenir le ravitaillement avant l'institution du Comité de secours hispano-américain).

Conseil de Préfecture. 142 dossiers, dont 60 comptes de gestion récemment examinés (1914-1920), qui ont été immédiatement classés par perceptions dans les salles 16 à 17 ; 82 liasses des archives du Comité central ardennais, qui eut pendant la guerre son siège à Paris (4, galerie d'Orléans, Palais-Royal, 13, rue Taitbout), et dont le but était l'envoi de secours aux soldats, aux prisonniers militaires et civils et aux réfugiés en province. Ces archives ont été assez maltraitées pendant leur voyage de Paris à Mézières et les déménagements qu'elles ont dû subir dans les locaux de la Préfecture et des archives. Plusieurs paquets ont été défilés et les liasses confondues. Notamment les fiches, qui forment la grosse majorité de ce fonds, sont pèle-mêle, et il faudra un certain temps pour les reclasser dans leur ordre primitif.

Un entrepôt des versements avec 63 mètres courants de rayonnages a été organisé dans la partie libre de la salle 18 par M. Marciel pour tous les versements ci-dessus, y compris les stocks récents des volumes du Conseil général.

Dépôt des archives hospitalières et des archives de la Sous-Préfecture de Rethel. Voyez rapport sur les inspections des archives communales hospitalières et des archives des Sous-Préfectures.

## **Vente de papiers inutiles**

Une vente de papiers, dont la liste a été approuvée par le Conseil général le 3 mai dernier et par le ministère le 18 mai sera faite prochainement. Leur poids, surtout pour les dossiers du service vicinal, déjà triés par M. Richard, agent-voyer, et les imprimés inutilisables, comme j'ai pu le constater par suite de récents déménagements de dossiers, sera probablement plus important que celui que j'avais évalué tout d'abord.

Les papiers chiffonnés et les débris qui encombraient la salle 16 bis ont fait l'objet d'un triage assez pénible, mais non sans profit, puisque, par suite de la négligence des équipes de soldats chargés du déménagement des archives en 1919, un nombre assez appréciable de feuilles volantes de la série B et quelques documents y ont été retrouvés.

## **Vente de l'Inventaire**

Aucun inventaire n'a été vendu par M. Bouche, successeur de M. René, libraire à Mézières, et son stock n'a pas été renouvelé.

## Personnel.

Le détail des opérations ci-dessus, effectuées en partie pendant l'hiver prouve combien précieux m'a été le dévouement de M. Marciel et de M. L. Pommery. Ce dernier, rentré le 2 février 1921 comme employé auxiliaire, compte déjà 24 ans de services dans l'Administration des Postes et un an de services à la Préfecture. Le triage de la partie de la série O, amoncelée salle 9, a pu lui être confié sans aucune initiation. Un second employé auxiliaire, M. P. Podevin, est entré le 11 mai 1921 après sa libération du service militaire. Les traitements de ces derniers sont payés sur les fonds de la reconstitution des Archives. Jusqu'à la remise à ma disposition de M. Lacausse concierge, employé au calorifère central de la Préfecture du 7 décembre 1920 au 12 mai 1921, il a fallu que nous assumions tous les trois, les opérations de transport et de triage les plus rebutantes. Depuis, sans l'endurance et le courage de M. Lacausse, il m'aurait été impossible de déblayer les différentes salles au fur et à mesure des travaux des charpentiers.

Crédits à inscrire au budget.

J'ai l'honneur de vous proposer, M. le Préfet, d'inscrire au budget (chapitre 16, les crédits déjà votés avec les modifications qui suivent.

A l'article 5 ainsi conçue : « Primes d'encouragement aux secrétaires de mairie pour rédaction des inventaires des archives communales antérieures à 1790 », je vous propose d'ajouter « *ou postérieures à 1790, ou pour la réorganisation des dépôts les plus éprouvées par l'occupation ennemie* ».

Je n'ai pas cru devoir proposer cette année l'attribution de ces primes ni demander le relèvement de leur chiffre qui est le même qu'en 1914, mais quand les secrétaires de mairie ne seront plus débordés et quand nous serons sortis de la période transitoire de la reconstitution, il y aura lieu d'apprécier uniquement d'après les circonstances, le travail effectué par eux, quelque soit la partie des archives municipales sur laquelle il aura porté.

Je me bornerai également à exprimer le vœu que les dépenses de chauffage soient payées en dehors de ce budget et ne continuent pas à absorber la plus grande partie des crédits de l'article 2. C'est sur le restant de ce crédit que j'achète en effet, pour me tenir au courant, livres, revues, etc., instruments de travail que les Archives ont intérêt à posséder en nombre le plus grand possible. C'est sur ce crédit que j'ai fait relier les journaux locaux de 1919-1920, que j'ai acquis des imprimés, brochures, affiches, etc..., datant de l'occupation ennemie. Pour ne pas me trouver dépourvu le jour où je rencontrerais d'autres documents intéressants de la même époque, je vous propose de le porter de 1.500 à 1.800 francs.

L'Archiviste départemental,

Massiet du Biest